

Projet Educatif de Territoire 2025/2028 / 0-18 ans

Plan Mercredi / 3-11 ans

Table des matières

EDITORIAL	3
1. Présentation socio-démographique et éléments de contexte du territoire	4
Données de cadrage	4
Petite enfance 0/3 ans	7
Enfance et jeunesse 3/18 ans	7
Parentalité	7
Insertion, accès aux droits, animation vie locale	8
Logement	8
2. Les structures et l'offre 0/18 ans	8
Le petite enfance	8
L'enfance et la jeunesse	10
Les 3/11 ans	11
Les 11/18 ans	13
3. Le centre social	15
4. La vie associative	16
5. La culture et le patrimoine	19
6. Un contexte propice à la mise en place du PEDT et du Plan Mercredi	22
Des enjeux éducatifs articulés avec cohérence	22
Des enjeux politiques et administratifs	22
Un diagnostic éducatif partagé	22
Des enjeux éducatifs partagés	24
Le cadre du PEDT	24
La place parents	25
Une démarche transversale et partenariale, à l'échelle du territoire	25
7. Les axes et objectifs éducatifs du PEDT / Actions	25
Axe 1 : Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle	26
Axe 2 : Accompagner l'enfant et le jeune à se construire avec les autres et dans le monde ..	26

Axe 3 : Développer une démarche éducative complémentaire et cohérente entre les différents acteurs éducatifs.....	26
8. L'évaluation et suivi du PEDT	28
LE PLAN MERCREDI	31
Introduction	31
1. Les axes.....	32
Axe 1 : La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant	32
Axe 2 : L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles).....	32
Axe 3 : La mise en valeur de la richesse des territoires	32
Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité	33
2. Les objectifs opérationnels.....	33
Ambitions générales des activités proposées aux enfants	33
Domaines à investir prioritairement	34
Développer les activités d'Education Artistiques et Culturelles	34
Développer les activités sportives.....	35
Développer l'éducation alimentaire.....	35
Développer l'éducation au développement durable	35
Développer les actions liées à la citoyenneté	36
3. Les moyens	36
L'équipe d'animation	36
Les espaces utilisés	37
4. L'évaluation.....	37
La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.....	37
L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)	38
La mise en valeur de la richesse des territoires	39
Le développement d'activités éducatives de qualité	39
5. La mise en œuvre.....	39

EDITORIAL

Dans le cadre de sa politique éducative locale, la Ville de Jouy-le-Moutier s'est dotée en 2014 d'un PEDT par la signature d'une convention avec les partenaires institutionnels que sont l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale dans le cadre d'un périmètre 3/11 ans.

Le PEDT, inscrit dans le Code de l'éducation, propose une démarche permettant aux collectivités locales d'offrir un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école. Il formalise l'engagement des partenaires pour assurer la cohérence des actions sur tous les temps de vie de l'enfant.

Les ambitions du projet éducatif se sont poursuivies et généralisées dans le secteur petite enfance et de la jeunesse grâce aux actions passerelles qui se sont consolidées particulièrement à compter de 2021/2022 avec des actions transversales (Semaines éco citoyennes, Été en fête, Conseil municipal des jeunes, Semaines de la petite enfance, encadrement partagé du LAEP petite enfance et centre social, la dynamique autour des JO2024, la création des jocapiades, des ateliers et formations partagés en amont du carnaval, la dynamique initiée dans le cadre du 100% Education Artistique et Culturelle etc.). Aussi la couverture du PEDT pour les 0/18 ans est devenue une évidence afin de confirmer la politique éducative municipale globale.

L'équipe municipale qui porte des ambitions éducatives concrètes en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité et des politiques publiques, culture, vie associative et sports, a la volonté, en élaborant un nouveau PEDT pour la période 2025/2027, de renforcer la concertation entre les acteurs éducatifs 0/18 ans, de partager des valeurs communes et d'améliorer l'articulation entre les différents temps de l'enfant et du jeune (temps familial, temps scolaire et temps libre).

La mise en œuvre du PEDT s'appuie sur la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025/2029 et la dynamique de travail transversale avec les familles, les acteurs municipaux, institutionnels et associatifs.

Le nouveau PEDT a la vocation de valoriser les enjeux transversaux en direction des 0/ 18 ans :

- Le respect des besoins fondamentaux des enfants et des jeunes ;
- Le droit à l'éducation, à l'égalité éducative et à bien vivre sa scolarité ;
- Le vivre ensemble autour des valeurs de la République et de laïcité ;
- La co-éducation avec les parents ;
- La continuité et la cohérence éducative de 0 à 18 ans ;
- Un accompagnement des usages numériques ;
- Une ouverture culturelle et sportive.

Par ailleurs, la Ville a souhaité se doter d'un Plan Mercredi dédiés aux accueils de loisirs 3/11 ans. La Ville de Jouy-le-Moutier s'engage dans une démarche pour enrichir l'expérience éducative des enfants le mercredi. Ce plan vise à structurer les activités, renforcer les partenariats et à favoriser l'épanouissement de tous les enfants.

Les ambitions suivantes seront recherchées :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- Mise en valeur de la richesse des territoires
- Le développement d'activités éducatives de qualité

Le Plan Mercredi s'entend comme une déclinaison ambitieuse du PEDT dans les accueils de loisirs 3/11 ans.

1. Présentation socio-démographique et éléments de contexte du territoire

Données de cadrage

La commune de Jouy-le-Moutier se situe dans le département du Val d'Oise (124 9674habitants en 2019) en région Ile-de-France (12 262 544 habitants). Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise qui regroupe13 communes et comptait 212 398 habitants en 2019.

Parmi les 13 communes de la Communauté d'Agglomération (CACP), Jouy-le-Moutier est la 7ème commune en termes de nombre d'habitants (après Cergy, Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône, Eragny, Osny et Vauréal).

La commune s'étend sur une superficie de 6,89 km² et a une densité de population en 2019 de 2 429,8hab./km², communauté d'agglomération (2523,7 hab./km²) mais nettement supérieure à celle du département (1003 hab./km²).

Jouy le Moutier compte16 741 habitants en 2019 et 17 225 en 2021, soit 2,7% de plus qu'en 2013. En 2018, 257 d'entre eux vivent dans le quartier politique de la ville (QPV) « Les Toupets-Côte des Carrières ». L'évolution de la population de la commune (4.3 %) est supérieure à celle de l'EPCI (3.7%) et à celle du département (2.3 %). Les 40/64 ans représentent la tranche d'âge la plus importante de Jouy le Moutier. Un enjeu d'anticipation et d'accompagnement du vieillissement de la population (lutte contre la perte d'autonomie et maintien à domicile, adaptation des infrastructures...), cependant les moins de 18 ans représentent une part importante de la population avec 28.5% supérieur à l'EPCI (26.6 %) et au département (26%). Une commune jeune, avec 43 % de la population âgée de moins de 30 ans, seulement 2 % de 75 ans et plus.

Près de la moitié de la population Jocassienne (49%) est composée de couples avec enfants. Le taux d'activité des femmes est élevé sur la commune puisqu'il représente 79.5% des femmes, chiffre supérieur de 10 points par rapport au département. On note que les mères monoparentales sont 86% à travailler, taux qui est au-dessus de la moyenne des territoires comparés (environ 80 %). On constate également une évolution du nombre d'allocataires sur la période observée et un taux de couverture caf à 61.5 % légèrement supérieur au reste du département.

L'INSEE identifie 7 Îlots Regroupés de l'Information Statistique (IRIS) à Jouy-le-Moutier. La répartition de la population est la suivante :

- **Ecancourt** (quartiers Ecancourt, Bellefontaine, La Croix Villecoq, Les Merisiers, les Tremblays) : 2 673 habitants (16 %)

Situé sur la frange Ouest de la partie urbanisée, sur la pente du massif de l'Hautil, d'environ 30 hectares, est traversé par la rue d'Ecancourt. Au sud de la rue d'Ecancourt, le secteur est composé de terres agricoles et du Campus Véolia (vente en cours), d'une aire de jeu, du parc de « l'Eau qui dort », d'une zone d'activité économique, de logements collectifs et individuels. Au Nord de la rue d'Ecancourt, il est constitué du parc sportif et associatif des Merisiers (pôle foot, pôle tennis, skatepark, pôle pétanque, pôle associatif avec 5 salles, dojo, mur d'escalade, salle de gymnastique, 2 grandes salles dont une avec gradins, d'une piste d'athlétisme en extérieur, du lycée de l'Hautil, du collège des Merisiers, de commerces, de parking et de terres agricoles, de la ferme pédagogique d'Ecancourt, de logements principalement collectifs, de l'école des Tremblays.

Ce secteur doit évoluer avec environ 50000 m2 de logements sur le nouveau quartier de Bellefontaine, 30000 m2 d'activités en extension de la zone des Forboeuifs existante, ainsi que construction d'une mosquée.

Extrait diagnostic 2024 CTG :

Fragilités sociales et économiques

- Les merisiers

- Nombre de familles monoparentales plus important et en augmentation
- Taux de pauvreté élevé (15,3% contre 11% en moy. sur la ville)
- Revenu médian à 20200€ contre 22100€ à la CDC (2021)
- 21% des aides versées en 2022 par le CCAS
- Part des prestations sociales plus importante versée
- Part des personnes peu ou pas diplômées plus importante
- Peu de structures publiques sur la zone hormis collège, lycée et parc des sports
- 39% QF inférieur à 750 (35,4 CDC Tremblays)
- 46% des familles utilisatrices des services périscolaires aux Tremblays ont un compte famille et l'utilisent (90% CDC, moy 79%)

- **La Côte des Carrières** : 1 823 habitants (11 %) – qui inclue une partie du QPV (257 habitants) « Les Toupets – Côte des Carrières » / **La population diminue** (-4 %), ;
- Excentré géographiquement - part d'habitat collectif la plus importante de la commune – proximité Vauréal (les habitants profitent d'équipements de cette ville voisine et du collège). Les programmes de rénovation urbaine initiés depuis 2008 (aménagement du Mail Lamartine, réhabilitation du bois de la Côte des Carrières...) ainsi que les financements alloués dans le cadre de la politique de la ville ont pu contribuer à une amélioration sensible du cadre de vie des habitants.
- La commune a initié un **projet de territoire pour** favoriser une réflexion transversale des acteurs et définir des actions partagées dans les domaines suivants : social, économique, culturel, environnemental, sanitaire, éducatif, urbain.
- **Les Eguerets** : 2 377 habitants (14 %) ;
- **Les Bruzacques** : 2 237 habitants (13 %) / Les Bruzacques est **l'IRIS qui compte l'augmentation la plus haute** de son nombre d'habitants entre 2013 et 2019 (+16 %).

Le secteur Eguerets/ Bruzacques comprend le collège H. Guillaumet, la piscine, la Maison de la petite Enfance (accueil collectif, familial et collectif, relai petite enfance, le point conseil petite enfance), l'école des Eguerets, du Beffroi (services municipaux et départementaux), la police municipale et son CSU .La partie Bruzacques correspond au nouveau cœur de ville réalisé à près de 90% (création de logements et de commerces autour de la place du Bien Être, lieu investi pour l'animation du territoire).

Un projet urbain en cours, le « centre-ville élargi » aux Eguerets commence sa mue avec la requalification du secteur pour en faire un pôle complémentaire au nouveau cœur de ville. Le projet va se développer autour d'espaces publics requalifiés, armature d'un parcours piétons facilité entre le cœur de ville et le centre-ville élargi, rythmé par les équipements majeurs que sont le Centre Culturel et le Beffroi. Ce projet immobilier « Grand Angle », juste en face de la place du Bien Être, constitue le trait d'union entre le quartier du cœur de ville et le futur quartier des Eguerets rénové.

- **Le Village** : 2 586 habitants (15 %) **Les secteurs du Village et de Glatigny Vincourt (Vaux Labours)** sont constitué d'un équilibre entre le site naturel, le parcellaire très morcelé d'origine agricole, et un bâti aux formes variées.

Les habitations les plus anciennes de la ville sont principalement individuelles. La partie historique et ancienne de la commune occupe une position excentrée sur le territoire. Il dispose d'un LCR, d'un foyer, de la mairie, du Parc Raclet communal labellisé en 2022 « patrimoine d'intérêt régional », de l'école du Village et de l'école des Vaux Labours, d'une zone d'activité secteur Glatigny et des bords de l'Oise.

-
- **Les Jouannes** : 2 238 habitants (13 %) ;
Quartier résidentiel comprenant l'école des Jouannes et l'école du Vast. Cette dernière est particulièrement dégradée en raison de son bâti peu exploitable mais bénéficie d'une position privilégiée en bordure des terres agricoles.
- **Les Rougeux** : 2807 habitants (17 %).
Quartier résidentiel composé de l'école du Noyer et de la plaine des Rougeux où l'ancien centre de loisirs devenu obsolète a vocation à être démoli pour permettre la réalisation d'un projet immobilier résidentiel.

La Ville s'est développée en cherchant à promouvoir le concept « une ville à la campagne » : petit quartier pavillonnaire, conception en îlots semi-piétonnier, espaces verts intégrés dans la ville. Son développement très soudain à la fin des années 80 a amené une première génération d'habitants, venus souvent avec des enfants en bas âge et investis dans ce projet de ville.

Même si la ville a connu une croissance très rapide de sa population dans les années 1980, la situation s'est désormais stabilisée, une inversion de tendance a même commencé depuis le début des années 2000, contrairement à la population de la communauté d'agglomération qui, elle, continue à s'accroître.

La structure de la population reste plutôt jeune (en 2019, 42,9% de la population)

Éléments extraits à l'appui de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisé en 2023 et du diagnostic pour la CTG 2025/2029 :

Principaux constats

- 16 741 habitants en 2019 à Jouy-le-Moutier
 - Estimation de la population en 2022, au regard du taux d'évolution moyen annuel : 17 130 habitants
- Un **solde migratoire positif qui compense un solde migratoire négatif.** Cela se traduit par une légère hausse de la population depuis 2013.
 - Un **solde naturel** (+ 1 % en moyenne par an) mais un **solde migratoire négatif** (- 0,6 % en moyenne par an)
- Une **commune jeune**, avec 43 % de la population âgée de moins de 30 ans
 - **Seulement 2 % de 75 ans et plus**
- Un indice de vieillissement témoignant d'une **certaine accélération du vieillissement** de la population jocassienne.

Principaux enjeux

Un enjeu d'accueil et d'accompagnement de la population jeune et d'anticipation et d'accompagnement de la population et vieillissante

Principaux constats

- Une proportion importante de ménages sont composés de **couples avec enfant(s)**
 - 42 % de couples avec enfant(s)
 - 22 % de couples sans enfant
- La commune compte une **part important de familles composées de 4 enfants ou plus** (4,7 %) par rapport aux territoires de comparaison
- Une **proportion plus grande de familles monoparentales** (14,6 %) que sur les autres territoires de comparaison

Principaux enjeux

S'assurer que la ville réponde bien **aux besoins des familles nombreuses avec 3 enfants ou plus qui sont plus fréquemment concernées par la pauvreté.**

Prendre en compte les **freins particuliers que rencontrent les familles monoparentales** dans le développement de l'offre (mode de garde, insertion sociale et professionnelle, politiques tarifaires adaptées, etc.).

Principaux constats

- En 2020, la commune compte **713 enfants de moins de 3 ans**
- Le taux de couverture global des besoins de la petite enfance, **de 50 % en 2022**, est inférieur au national (59,8 %) mais supérieur à tous les autres territoires de comparaison (43%)
- Le moyenne de l'Indice de Positionnement Social des écoles de JLM 106,88 (moy 95 : 102,77) et des collèges 110,45 (moy 95 : 103,36)
- L'offre de loisirs et d'accompagnement à destination des jeunes est riche, comme celle de dispositifs pour les accompagner dans leur orientation professionnelle (Centre Social, CLAS*, Mission locale, CIO**...)
- Une augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH (142 en 2022, 91 en 2019) dont 76 scolarisés dans les écoles en 2023

3. Petite enfance, enfance, jeunesse

Principaux enjeux

- S'assurer du **maintien de la capacité d'accueil de la petite enfance** afin de répondre aux besoins présents de la commune / possible tension entre l'offre et la demande de garde individuelle est à noter, et souligne d'autant plus l'enjeu de maintien de la capacité d'accueil - voire l'enjeu de son renforcement
- S'assurer de **l'accueil des enfants en situation de handicap**

Petite enfance 0/3 ans

On constate une évolution du nombre de naissances de 0.9% sur la commune, évolution positive contrairement à la tendance observée pour la CACP (-0.8 %) et le département (-1.2%) fortement en déclin. On note également que l'évolution des 0 – 2 ans révolus, sur la période de 2017 à 2020, est nettement supérieur (6.3%) au reste du territoire. Néanmoins les données allocataires entre 2018 et 2022, montre une évolution des 0-2 ans révolus négative avec une baisse de - 2.7 % de cette tranche d'âge, cette baisse reste inférieure à la CA (- 4.5 %) et au département (-4 %). La part des femmes actives est également supérieure d'environ 10 % en comparaison de la CACP et du département. On observe que la proportion des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0 à 2 an révolu dont les deux parents travaillent représente 52.9%, elle est supérieure à la moyenne de la CA (40.7%) et du département (41.3%). Le nombre d'assistantes maternelles est en baisse de 9.9%, cette baisse reste notable mais elle reste inférieure aux autres données de la CACP (-17.7%) et du département (-16.4%).

Le taux de couverture global des besoins de la petite enfance, de 50 % en 2021, est inférieur au national (59,8 %) mais largement supérieur au département qui atteint lui 41.4%. Une augmentation du nombre d'enfants en bas âge est en effet à prévoir dans la mesure où la commune observe l'arrivée de nouvelles familles à la faveur des récentes constructions de logements sur le territoire. Des données chiffrées concernant cette tranche d'âges dans les nouveaux quartiers sont à recueillir.

Enfance et jeunesse 3/18 ans

On constate une baisse de la tranche d'âge des 3-5 ans révolus (-2.9%) contrairement à la CACP qui observe une hausse de + 5.5 % quand sur le département la proportion de cette tranche d'âge stagne. Les tranches d'âges la plus significatives en termes d'évolution sont la tranche des 6-17 ans et des 18 à 24 ans qui évoluent rétrospectivement de 9 % chacune. Au niveau des enfants vivants dans des familles monoparentales ou à bas revenus, il n'y a pas de constats significatifs avec la CACP ou le département. On constate malgré tout que c'est la tranche d'âge des 16-17 ans qui vivent le plus dans des familles monoparentales ou à bas revenus. Les taux de scolarisation sont dans les moyennes de comparaison. La proportion d'enfants bénéficiaires AEEH représente 3.6% des enfants entre 3 et 17ans.

Parentalité

On observe une explosion du nombre de familles allocataires CAF sur la période observée (5.9% d'augmentation) alors que la CACP et le département n'évoluent que d'à peine 2%. La part des allocataires

à bas revenus reste en delà de la CACP et du département puisqu'elle ne représente que 24.5 % versus 36 %.

Les acteurs notent que la matinée du LAEP au sein de la Côte des Carrières est sous-exploitée, avec insuffisamment de parents qui s'y rendent.

L'offre de loisirs et d'accompagnement à destination des jeunes est riche, comme celle de dispositifs pour les accompagner dans leur orientation professionnelle (Centre Social, CLAS, Mission locale, CIO...).

Une augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH (129 à ce jour selon la MDPH, 120 en 2020) est notée à mettre en face d'un faible taux d'équipement dans les établissements pour enfants handicapés au sein du Département. On constate un nombre important de familles bénéficiaires de l'ASFR (5.1%) ce qui implique un non-paiement de la pension alimentaire par l'autre parent et fragilise le parent en charge des enfants.

Insertion, accès aux droits, animation vie locale

Le taux de pauvreté 11 % est en dessous des moyennes de la CACP 13.9% et du département 17.7%. Un faible taux des familles bénéficiaires du RSA 8.9% pour 14% pour la CACP. Le revenu médian est également supérieur aux autres territoires comparés.

Une part importante de diplômés de l'enseignement supérieur (33,1%), d'un CAP, BEP ou équivalent (22,7%).

Une population majoritairement tertiaire, une commune caractérisée par une part importante d'employés (22.5%), de professions intermédiaires (21.7%)

Plus de 82% des hommes et des femmes sont en CDI ou dans la fonction publique, une majorité des Jocasziens ont un emploi stable. On note une forte proportion de chômeurs chez les jeunes de 15-24 ans. Puisqu'elle atteint 27.6% en comparaison de la CA qui s'élève à 23.8%. Le taux de bénéficiaires de l'AAH de la commune (2.44 %) est supérieur à la CA (1.5 %) et au département (1.3%).

Logement

La commune compte une part de propriétaires supérieure (65.9%) à celle observée dans la CA (47.8%). Le nombre de logements sociaux est en augmentation, et répond aux objectifs de la loi SRU : 1820 logements sociaux au 1^{er} janvier 2022, contre 1 755 en 2021, soit une augmentation de 3,7% en un an. La part des bénéficiaires d'APL (logements conventionnés) est de 76.4 %.

Les demandeurs de logement accueillis par le bureau logement de la commune sont en majorité des célibataires ou des familles monoparentales (62 %). On compte également beaucoup de femmes (59%).

2. Les structures et l'offre 0/18 ans

Le petite enfance

- Relai Petite Enfance municipal : Point Conseil Petite enfance, professionnalisation assistantes maternelles, accueils jeux, mise en relation demandes/offres d'accueil
- Multi accueil Collectif et Familial Les Kangourous municipal (MAC et MAF) – accueil à temps partiel ou complet des 76 enfants et 45 enfants
- Maison d'Assistants Maternelles Tétines et Galipettes : accueil de 12 enfants dans un local municipal
- Les assistantes maternelles indépendantes (accueil à domicile, agréées PMI : 282 berceaux

- Les services municipaux proposent une offre de loisirs sur le temps familial dans le cadre de la programmation du centre culturel (cinéma, médiathèque, arts vivants...) et le centre social dans le cadre du projet social (Eté en fête ...)
- Les associations proposent des initiations et sensibilisations aux tous petits (ex. OCJM gym, Ex aequo motricité, Les petit 'chats pitres : lecture, illustrations, Ferme Ecancourt : ferme pédagogique dans des locaux municipaux)

Une étude est en cours pour l'accueil d'une MAM

Un Point Conseil Petite enfance municipal à la MPE : il propose aux futurs parents et aux parents de jeunes enfants de l'information sur les différents modes d'accueil, les services municipaux dédiés à la petite enfance, les droits et prestations CAF et les missions et services de la PMI. Des professionnels petite enfance municipaux, la CAF et la PMI sont présents. Rencontres physiques ou en Visio conférence.

Le Relai Petite Enfance (RPE) municipal : il apporte aux assistantes maternelles (municipales et employées par un particulier employeur), un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer, de se former, d'échanger leurs expériences et pratiques et en proposant des ateliers jeux en itinérance ludique avec les enfants au sein de la MPE.

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents municipaux :

- Les petits loups – Côte des Carrières
 - L'île aux enfants – Beffroi (Eguerets)
- Ils sont organisés par le centre social au Beffroi en collaboration avec le service petite enfance.

Le service départemental Protection Maternelle et Infantile :

Sous l'égide du Conseil départemental 95, l'antenne de Jouy le Moutier (Beffroi) et de Vauréal assure une mission de surveillance et de contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Elle participe aux actions de prévention (visites médicales, consultation psychologue) et de prise en charge des mineurs en danger.

Jouy le Moutier est un territoire relativement bien doté, en termes d'équipements d'accueil du jeune enfant. Le taux d'emploi des femmes à Jouy le Moutier y compris celui des familles monoparentales est supérieur au taux du département, qui peut s'expliquer par l'offre satisfaisante de moyens de garde.

La qualité de l'offre municipale est reconnue à l'échelle de la ville, par les familles et partenaires (écoles, PMI etc.) et au-delà avec l'implication forte dans le réseau CAF et intercommunal.

Enjeux petite enfance :

- Poursuivre le développement du projet d'établissement et pédagogique du MAC et MAF en garantissant la triangulaire enfant/professionnel/parent et le respect des fondamentaux pour un accueil de qualité ;
- Favoriser l'accès aux structures et aux activités des enfants porteurs de handicap
- Poursuivre la structuration de l'offre diversifiée en direction de la petite enfance en lien avec les besoins des familles
- Accompagner les familles dans leur recherche de mode de garde avec le Point Conseil Petite Enfance (PCPE)
- Valoriser l'accueil familial de la ville par la professionnalisation des assistant(e)es maternel(le)s
- Entretenir le partenariat actif sur des actions innovantes avec la CAF, le Conseil départemental et le groupe maternelle de l'éducation nationale
- Maintenir la qualité d'accueil dans les structures municipales en professionnalisant les agents
- Créer des passerelles avec l'éducation

Des actions développées

- L'itinérance ludique au sein des services de la MPE. Une démarche libre et volontaire de l'enfant : l'enfant décide au travers des pôles d'activités proposés et l'adulte l'accompagne dans sa démarche et son choix afin de l'encourager à faire ses propres expériences.
- La communication gestuelle associée à la parole : la communication gestuelle associée à la parole est une manière d'accompagner la parole et de répondre aux besoins de l'enfant en diminuant ses frustrations liées à l'incompréhension et aux difficultés d'expression
- La création des parcours d'éveil culturels en collaboration avec le service culturel et de parcours de motricité
- La sensibilisation à l'environnement visant la découverte de la diversité de la faune et de la flore.
- L'utilisation d'une salle aménagée selon le concept Snoezelen comprenant un aménagement spécifique, un éclairage tamisé, de la musique douce, afin de créer une ambiance agréable et mobilisant les 5 sens.
- La semaine annuelle de la petite enfance, un levier réunissant les différents partenaires autour d'une thématique partagée mobilisant les savoir-faire et les ressources de la petite enfance au bénéfice des enfants et des familles.
- Etc.

L'enfance et la jeunesse

- 8 groupes scolaires 1^{er} degré, 2 collèges, 1 lycée public, 1 lycée privé : instruction scolaire
- 8 accueils périscolaires municipaux : Côte, Tremblays, Noyer, Eguerets, Vast, Jouannes, Vaux Labours, Village proposant un accueil 3/11 ans en pré et post scolaire, restauration, étude, post étude, post scolaire, les jours scolaires
- 3 accueils de loisirs municipaux : Côte, Eguerets, Jouannes proposant un accueil 3/11 ans le mercredi et pendant les vacances et une offre de séjours été
- Un Contrat Local d'Accompagnement Scolaire municipal (CLAS) : accompagnement scolaire pour les élèves du 1^{er} et second degré
- L'accueil de loisirs 11/15 ans municipal (l'Escale) propose la construction de projets, des séjours été, des activités, des sorties, bourses découvertes professionnelles, chantiers jeunes, décroche ta formation ...
- Le Conseil Municipal des Jeunes qui expérimentent l'exercice d'un mandat et ses enjeux dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté
- La Structure d'Information Jeunesse (SIJ) municipale promeut l'emploi, la formation des jeunes et met en place des passerelles avec d'autres structures (ex-mission locale, Culture du cœur)
- La Sauvegarde 95 - association - propose une action éducative pour faciliter l'insertion sociale et prévenir la marginalisation
- Le service médiation municipal accueil des jeunes de plus de 18 ans pour des activités sportives, des jeux vidéo, des tournois et axe son travail sur la prévention des violences et addictions et la médiation sociale et propose dans le cadre de Sport Anim' des activités sportives en semaine et pendant toutes les vacances au 11/14 et 14 et plus, en collaboration avec le service jeunesse et des associations

Les services municipaux proposent une offre de loisirs sur le temps familial dans le cadre de la programmation du centre culturel (cinéma, médiathèque, arts vivants...) et le centre social dans le cadre du projet social (Eté en fête, semaines éco citoyennes ...)

Les nombreuses associations sportives, culturelles, éducatives, loisirs, solidaires proposent de nombreuses activités aux 3/18 ans.

Les 3/11 ans

Avec ses 8 groupes scolaires, la commune dispose d'un maillage très dense correspondant au principe qui a prévalu lors de la création de la ville nouvelle : faire de l'école un lieu de polarité des quartiers.

Plus de 4000 enfants d'âge primaire ont été accueillis dans les années 80 avec 145 classes contre environ 2088 à la rentrée 2024 et 85 classes. Cette baisse a conduit la fermeture d'une école de 6 classes en 2018 avec une redéfinition de la sectorisation scolaire.

Les accueils périscolaires municipaux sont situés au sein de chaque groupe scolaire.

Ils proposent les accueils suivants les jours scolaires :

- Accueil pré scolaire 7h à 8h30
- Restauration scolaire 12h à 14h
- Accueil post scolaire maternelle 16h30 à 19h
- Etude élémentaire 16h30 à 18h
- Post étude élémentaire 18h à 19h

Différents règlements intérieurs des services municipaux sont consultables sur le site internet de la ville.

Les écoles relèvent de l'éducation nationale avec la charge pour la commune de mettre à disposition les moyens nécessaires à l'activité d'enseignement (mise à disposition des bâtiments, entretien, mobiliers, dotations de fournitures scolaires et diverses).

Eléments de langage concernant l'organisation administrative des écoles :

- Une école primaire (PS au CM2) = 1 entité administrative avec la maternelle et l'élémentaire fusionnées / 1 directeur
- Une école maternelle (PS/MS/GS) = 1 entité administrative / 1 directeur
- Une école élémentaire (CP/CE1/2/CM1/2) = 1 entité administrative / 1 directeur

Côte des Carrières	école primaire	17 mail Alphonse Lamartine
Eguerets	école primaire	4 allée des Eguerets
Jouannes	école primaire	17 bis Rue du Colombier
Noyer	école maternelle	27 rue de l'Angélus
	École élémentaire	29 rue de l'Angélus
Tremblays	école maternelle	4 allée des Sources
	École élémentaire	3 allée des Sources
Vast	école maternelle	2 place du Four à Chaux
	École élémentaire	2 place du Four à Chaux
Vaux Labours	école primaire	13 rue de l'école
Village	école primaire	Chemin des miettes

- En moyenne 2060 enfants sont scolarisés dans les écoles / 880 en maternelle et 1180 en élémentaire.
- Généralement les classes de GS/CP/CE1 sont à 24 élèves maximum et en 2024 la moyenne par classe était de 24,95 enfants par classe.
- La répartition pédagogique relève de l'éducation nationale et les inscriptions scolaires de la Ville.
- 1 classe ULIS (enfants avec troubles du comportement et cognitifs) accueille 12 enfants élémentaires au Noyer
- 1 classe « ITEP » depuis septembre 2022 (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique du clos de Vauréal) intégrée au sein de l'école de la Côte des Carrières, pour une douzaine d'enfants de 6 à 10 ans

3 accueils de loisirs accueils les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h à 19h, avec des regroupements possibles selon les réservations :

- Eguerets : enfants maternelles des Eguerets, Vast, Jouannes, Vaux Labours
- Jouannes : enfants élémentaires des Eguerets, Vast, Jouannes, Vaux Labours
- Côte : enfants maternelles/élémentaire Côte, Tremblays, Noyer, Village

Calendrier de la semaine scolaire					
Lundi	Accueil du matin (7h > 8h20)	Classe (8h30* > 12h)	Pause méridienne (12h > 14h)	Classe (14h* > 16h30)	Accueil du soir (16h30 > 19h)
					Avec études accompagnées pour les enfants d'élémentaire (16h30 > 18h)
Mardi	Accueil du matin (7h > 8h20)	Classe (8h30* > 12h)	Pause méridienne (12h > 14h)	Classe (14h* > 16h30)	Accueil du soir (16h30 > 19h)
					Avec études accompagnées pour les enfants d'élémentaire (16h30 > 18h)
Mercredi	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil de loisirs de la Côte-des-Carières pour les enfants des secteurs de la Côte-des-Carières, du Village, du Noyer et des Tremblays • Accueil de loisirs des Rougeux pour les enfants des secteurs des Eguerets, du Vast, des Jouannes et des Vaux-Labours <p style="text-align: center;">Les enfants sont accueillis par demi-journée (avec repas) ou en journée complète (7h > 19h)</p>				
Jeudi	Accueil du matin (7h > 8h20)	Classe (8h30* > 12h)	Pause méridienne (12h > 14h)	Classe (14h* > 16h30)	Accueil du soir (16h30 > 19h)
					Avec études accompagnées pour les enfants d'élémentaire (16h30 > 18h)
Vendredi	Accueil du matin (7h > 8h20)	Classe (8h30* > 12h)	Pause méridienne (12h > 14h)	Classe (14h* > 16h30)	Accueil du soir (16h30 > 19h)
					Avec études accompagnées pour les enfants d'élémentaire (16h30 > 18h)

Les actions majeures au-delà de l'accueil et de l'activité quotidienne :

Des actions développées

- Veiller à la production des projets pédagogiques, de fonctionnement et d'activité par structure
- Créer des passerelles avec la petite enfance et la jeunesse
- Mettre en œuvre un Plan Mercredi afin d'améliorer la qualité éducative de l'accueil, de l'encadrement et des activités proposées (ponctuelles, sorties...)
- Soutenir et s'associer aux projets pédagogiques innovants de l'éducation nationale renforçant les apprentissages (ACTE, numérique, APS (Jocapiades), inter degré CM2/6ème, chante école etc.)
- Professionnaliser et valoriser la mission éducative des agents
- Soutenir et être à l'écoute de la communauté éducative (parents d'élèves, associations de parents, enseignants...)
- Développer et mobiliser le réseau des acteurs éducatifs (associatifs, institutionnels, municipaux, familles)
- La préparation et la participation des équipes et des enfants au carnaval en collaboration avec le pôle associatif et des associations locales
- La préparation et la participation des équipes aux Jocapiades en collaboration avec l'éducation nationale
- L'éducation aux VRL et à l'environnement en s'appuyant sur :
 - o L'offre qualitative de la restauration et des collaboration possible avec l'entreprise adaptée
 - o Les semaines éco-citoyenneté
- Le soutien et la création de parcours culturels et sportifs
- L'organisation de séjours éducatif l'été
- Etc.

Les 11/18 ans

Les établissements et partenaires institutionnels du second degré :

- collège des Merisiers (secteur Tremblays, Noyer, Eguerets)
- collège Henri Guillaumet (secteur Vast, Jouannes, Eguerets, Vaux Labours, Village)
- collège des Toupets à Vauréal (secteur Côte des Carrières) / CM2 cote
- lycée général et professionnel de l'Hautil
- lycée général et professionnel privé Elisabeth Molé (La Compassion)
- le club de prévention La Sauvegarde 95

La ville a initié en 2021-2022 des instances de réflexion et de diagnostic partagé autour des orientations stratégiques jeunesse afin d'optimiser la qualité de service, favoriser les synergies à mettre en œuvre et acter une restructuration de son pôle jeunesse afin de recentrer sur des missions mieux fléchées et identifiées avec pour finalité à terme :

- La création d'un observatoire de la jeunesse avec les différents partenaires présents sur le territoire ;
- Une offre de services, adaptée au plus juste à la réalité du territoire et aux besoins des jeunes ;
- La mise en place d'un programme d'actions suivies et évaluées en commun ;
- Une meilleure lisibilité de l'offre jeunesse sur le territoire.

Les objectifs poursuivis à cet effet et au travers d'une dynamique collective seront de :

- Renforcer et faciliter le travail en partenariat afin de favoriser l'échange de pratique ;
- Centraliser l'offre jeunesse en mutualisant les espaces dédiés à la jeunesse ;
- Avoir une communication dédiée à la jeunesse pour une meilleure lisibilité de l'offre ;
- Être à l'écoute des besoins exprimés par la population et y apporter des réponses ;
- Identifier plus facilement les problématiques jeunesse et y apporter des réponses adaptées et efficaces.

Plusieurs structures communales accueillent les jeunes sur la commune.

L'accueil 11-15 :

L'accueil 11/15 ans est une structure agréée par la SDJES 95 depuis avril 2022 avec une capacité d'accueil de 30 jeunes. C'est un lieu d'accueil, de rencontre et d'échanges qui a été créé pour répondre aux besoins des jeunes Jocasziens cherchant à pratiquer des activités sportives, artistiques et culturelles en demi-journée. Des séjours sont également proposés durant la période estivale.

Les objectifs :

- Mettre à disposition un lieu de rencontre encadré et structuré
- Proposer une offre de loisirs de qualité
- Créer une passerelle entre l'enfance et la jeunesse
- Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs
- Permettre aux adolescents d'être acteurs de leurs loisirs
- Contribuer à développer l'estime de soi

- Des actions développées :
 - Permanence au sein des deux collèges de la ville
 - Passerelle CM2- 6ème avec les accueils de loisirs
 - Forum des métiers
 - Sensibilisation autour des écrans et du harcèlement scolaire
 - Séjours jeunesse
 - Actions santé et sport à compter de 2024
 - Etc.

Structure information jeunesse

C'est un service municipal qui accueille les jeunes de 11 à 30 ans implanté au niveau départemental et qui a pour mission de rendre disponible l'information à tous les jeunes de manière gratuite, anonyme et sans discrimination. La SIJ a pour mission d'accompagner les jeunes dans leur parcours de vie en les informant sur les différentes thématiques qui les concernent, à savoir : l'orientation, la formation, l'emploi, la santé, le logement, la mobilité, la citoyenneté, l'accès au droit. L'information transmise apporte des réponses complètes, exactes, impartiales et actualisées par le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse)

Les objectifs :

- Informer, sensibiliser et prévenir sur différentes thématiques liées directement à la jeunesse
- Accompagner les jeunes dans leurs démarches et leur recherche d'autonomie
- Observer et identifier les besoins des jeunes
- Encourager la participation citoyenne et l'insertion des jeunes
- Valoriser l'effort et l'engagement des jeunes
- Participer activement au réseau IJ départementale et représenter l'offre de Jouy le Moutier
- Impulser une dynamique partenariale auprès des différents acteurs jeunesse du territoire

Des actions développées :

- Partenariat avec culture du cœur
- Formations PSC1
- BAFA citoyen / Immersion dans les accueils de loisirs de la ville
- Etc.

Les animations 16/25 ans

En continuité de l'accueil 11/15 ans, les animations 16/25 ans ont pour vocation d'accompagner les adolescents vers l'âge adulte, ce sont des projets et des animations organisées avec pour axes prioritaires, les loisirs, la culture, la citoyenneté, l'engagement des jeunes et la solidarité. La place est donnée au jeune dans l'élaboration des différentes actions menées, le but étant de le rendre autonome dans ces démarches.

Les objectifs :

- Favoriser l'émergence de projets jeunes
- Accompagner le jeune vers l'âge adulte et vers plus d'autonomie
- Développer l'esprit critique en favorisant l'ouverture culturelle
- Soutenir les initiatives individuelles et collectives
- Impliquer les jeunes dans la vie locale
- Favoriser l'engagement citoyen au sein du territoire
- Offrir un appui méthodologique au montage de projets

Des actions développées :

- Bourses de découvertes professionnelles (16/19 ans)
- Ateliers de sensibilisations addictions
- Chantiers jeunes
- Séjours jeunes
- Opération Décroche ta formation
- Etc.

Le conseil municipal des jeunes (CMJ)

Le conseil municipal des jeunes ouvert à tous les enfants et adolescents scolarisés en 6^{ème}, en 5^{ème}, et en 4^{ème} est un dispositif « d'apprentissage de la citoyenneté » – créé en 2021 – permettant à 30 jeunes qui le souhaitent de faire entendre leur voix en proposant leurs idées pour la ville et en réalisant les projets qui leur tiennent à cœur.

Des actions développées :

- Blablatime
- Rétrospective des actions culturelles
- Téléthon / sensibilisation au handicap
- Parcours flamme olympique
- Expo la place des femmes dans le sport

Actions phares pilotées par l'ensemble des secteurs jeunesse :

- Le CLAS (Primaire, collégiens et lycéens)
- Travail de partenariat avec la médiathèque autour de la lecture publique
- Les semaines écocitoyennes

3. Le centre social

Les axes et les actions 2022-2025

Le projet social couvre la période de 2022 - 2025. Il reprend les quatre missions définies par la Caisse d'Allocations Familiales et les trois grands axes définis par l'équipe du Centre social suite au diagnostic tiré du questionnaire. Les quatre missions historiques des Centres sociaux sont :

- Un équipement de quartier à vocation sociale globale,
- Un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle,
- Un lieu d'animation de la vie sociale,
- Un lieu d'interventions sociales, concertées et novatrices.

Pour ces nouvelles perspectives, l'équipe continuera à développer des actions et projets en direction des enfants, jeunes, familles et seniors. L'équipe poursuivra également les partenariats engagés ces dernières années et œuvrera autour de trois grands axes pour ces quatre ans à venir :

- Favoriser le lien social, solidarité et l'entraide,
- Favoriser une démarche participative des habitants,
- Faciliter l'accès aux droits et à la citoyenneté.

Pour atteindre et poursuivre ces objectifs l'engagement et la participation des habitants sont des conditions indispensables de réussite. Ainsi pour « l'Animation Globale et Coordination » nous nous attacherons à :

- Favoriser les rencontres entre habitants.
- Renouer le lien social.
- Favoriser les échanges interculturels et intergénérationnels.
- Lutter contre l'isolement.
- Favoriser la participation des habitants à la vie locale.
- Impliquer les habitants dans la vie du centre.
- Soutenir l'initiative des associations.

- Développer des actions de solidarité et d'entraide.
- Promouvoir des actions d'information et de sensibilisation à l'exercice de la citoyenneté en développant un partenariat actif (Jeunesse, SEF, Sauvegarde 95, Mission locale).
- Créer les passerelles nécessaires entre familles et les écoles des enfants pour une meilleure compréhension des attitudes de chacun.
- Amener les habitants à la prise de parole, d'initiative et de décision.

Pour l'Animation Collective Familles

- Favoriser l'implication des familles dans l'organisation et la gestion du pôle familles.
- Fédérer et développer des actions autour de la parentalité.
- Faire émerger des dynamiques de soutien à la parentalité.
- Faciliter l'accès aux loisirs.

Des actions développées :

- REAAP : mettre en avant les initiatives locales qui visent à écouter les parents, leur redonner confiance, reconnaître et valoriser leurs compétences
- « Projets parentalités » : créer du lien avec les familles et un accompagnement collectif en lien avec l'association pôle parentalité.
- Les ateliers parents/enfants pour renforcer les liens familiaux, découvrir des activités, valoriser les savoirs faire et talents etc.
- Le LAEP pour favoriser la relation parent-enfant et les échanges entre parents, autour du jeu.
- La Commission familles
 - o Participation et implication à la programmation du Centre social.
 - o Propositions de projets à destination des familles.
- Projet « Bien-être et parentalité » : Afin de renforcer les liens sociaux, familiaux et parentaux, nous travaillons en partenariat avec l'association Pôle parentalité. Des divers ateliers sont proposés sur des thématiques qui préoccupent les parents. Des professionnels accompagnent les familles (psychologue, puéricultrice...) et répondront aux questionnements des parents.
- Des projets dans le cadre du QPV (Un été en fête et Bien-être et Parentalité)
 - o L'animation de proximité, « Un été en fête est un dispositif qui a permis de proposer des animations estivales. L'objectif étant de proposer aux habitants des animations de proximité permettant d'aller à la rencontre des publics les plus éloignés.
- Aides et soutiens aux départs en vacances en famille (Séjours collectifs et séjours autonomes)
- Séjours collectifs : Chaque année le Centre social de la ville organise des séjours d'une semaine en direction des familles, en tenant compte de leurs moyens financiers.
- Bourse Solidarité Vacances (BSV) : Ce programme a pour objectif de collecter et de mettre à disposition des porteurs de projets, des offres de loisirs de qualité portant sur le transport et l'accueil dans les structures, afin de favoriser le départ en vacances des publics en difficultés.
- Etc.

4. La vie associative

Photographie 2024 des associations

Associations enregistrées préfecture 95	326
Associations actives (bénéficient de créneaux, de bâtiments communaux, de prêt de salles, de subventions, organisent des évènements, participent aux évènements communaux)	146
Thématique principale :	
SPORT	55
CULTURE	22
EDUCATION	20
ENTRAIDE/SOLIDARITE	17
ENVIRONNEMENT	9
LOISIRS	9
HANDICAP	5
BIEN ETRE	5
SANTE PUBLIQUE	3
SENIORS	1

A l'instar de la diversité des équipements, Jouy le Moutier bénéficie d'un tissu associatif très riche, intervenant dans des domaines diversifiés, se répartissant en plusieurs secteurs : sport, culture, éducation, économie, solidarité etc.

La diversité des associations et de leurs domaines d'activité représente une richesse pour la commune dans la mesure où leurs actions touchent la population dans son ensemble et notamment les enfants et les jeunes.

Le soutien municipal à la vie associative :

- L'Animation du réseau des associations jocassiennes
- L'organisation de formations à destination des responsables associatifs
- Le soutien au fonctionnement et aux projets des associations (humain, matériel, financier)
- L'aide à la création d'associations

Rendez-vous incontournable de la vie locale, « le forum des associations » se déroule chaque année au début du mois de septembre.

Le parc d'équipement municipal permet la pratique d'un grand nombre d'activités sportives et autres. De nombreuses installations (9 terrains sportifs de proximité) sont en accès libre ce qui permet de faire face à l'évolution de la demande des jeunes vers des pratiques sportives libres.

Les équipements sportifs et associatifs de la ville :

Sites	Equipements
<u>Gymnase des Bruzacques</u>	1 salle de 180 m2 danse, escrime, frappe 1 salle de 600 m2 cages et paniers 1 salle de 968 m2 avec gradins, cages et paniers 1 dojo de 180 m2
<u>Parc des sports des Merisiers :</u>	
Gymnase des Merisiers	1 salle de gymnastique de 450 m2 1 salle de 968 m2 avec gradins de 250 places, cages et paniers 1 salle de 968 m2 cages et paniers 2 salles de 180 m2 danse, frappe, tennis de table... 1 dojo de 180 m2

Pôle football	1 mur d'escalade intérieur 3 terrains synthétiques 1 pôle foot avec 6 vestiaires, 1 bureau, des locaux arbitres et 1 club house
Pôle tennis	4 courts intérieurs 2 courts extérieurs 1 court en terre battue 1 club house avec vestiaires, bureaux, salle de convivialité
Pôle pétanque	1 terrain aux Merisiers avec club house et 3 terrains répartis dans la ville
Piste d'athlétisme	Terrain d'évolution
Skate parc	Modules pouvant recevoir la pratique de skate board, patinette, BMX et rollers
<u>Espaces sportifs de proximité</u>	Quartier des Eguerets : partagé avec l'école Quartier des Jouannes : partagé avec l'école Quartier de la Côte des Carrières - 1 City stade (public) - 1 réservé à l'école - 1 espace public (forêt) Quartier du Noyer (réservé à l'école)
<u>Terrains de basket</u>	Plaine de jeux du Vast, rue du Four à chaux et une dizaine de paniers installés sur la commune
<u>Piscine Intercommunale des Eguerets</u>	Aqua sport Natation scolaire et sportive Plongée palier 95
<u>Autres locaux associatifs</u>	Pôle associatif des Merisiers (5 salles dont une salle des fêtes) LCR Jouannes (passerelle Eguerets) LCR Eglise (Village) Foyer rural (Village) Salle de Arcades (face Beffroi)

Le parc des sports et associatif des Merisiers jouit d'une diversité d'équipements plutôt récents permettant à un grand nombre d'activités sportives de se développer. Un projet de rénovation de la piste d'athlétisme est à l'étude.

L'ensemble du patrimoine sportif et associatif fait de Jouy le Moutier, une commune particulièrement bien équipée pouvant répondre à l'ensemble des sollicitations, que ce soient celles « encadrées » par des associations ou celles d'une demande de pratique en accès libre.

Objectifs

- Promouvoir l'activité physique et sportive comme levier de santé et de bien-être pour toutes les générations
- Accompagner et soutenir les associations sportives
- Participer au rayonnement de la commune au travers de l'organisation d'événements sportifs en collaboration avec les associations
- Maintenir et développer la qualité de l'offre sportive
- Développer le partenariat entre acteurs éducatifs municipaux, associatifs et institutionnels
- Améliorer la visibilité de l'offre associative et l'accessibilité aux activités
- Soutenir le développement des pratiques des enfants/jeunes et notamment des filles (créneaux supplémentaires pour éviter les listes d'attentes, accueillir des stages, promouvoir les pratiques à l'occasion d'événements fédérateurs).

Des actions développées

- Labellisation Terre de jeux 2024 – soutien de la dynamique Paris 2024 et intervention d'associations dans les écoles et poursuite des objectifs après les JO pour encourager la pratique et découverte sportive
- Elaboration d'une charte de la Vie associative / rentrée 2022
- Elaboration d'un règlement intérieur des équipements sportifs 2025
- Elaboration de nouvelles conventions associatives / rentrée 2022
- Dispositif Pass associatif pour favoriser la pratique sportive et associative des enfants en QFCAF inférieur à 500
- La valorisation des activités auprès des services municipaux, des écoles et des habitants (site internet, rencontres, temps forts)
- Le pilotage du carnaval
- Le pilotage du forum des associations
- La coordination des événements à l'échelle de la ville
- Etc.

5. La culture et le patrimoine

En 2022 une réorganisation a conforté le volet médiation culturelle par l'installation du service Diffusion, Développement et Médiation Culturelle au sein de la Direction de la Culture et du Patrimoine, l'équipe s'est engagée dans une démarche de développement des publics et dans la concrétisation des objectifs du projet culturel : affirmer le rôle et la place de l'équipement dans la ville et auprès des publics.

La programmation s'ouvre davantage sur des esthétiques diverses et investit de différentes thématiques (place du jeune dans la ville, le rapport aux lieux de vie, le lien intergénérationnel, le patrimoine et l'identité), avec une offre qui permet aux publics de se rencontrer et de rencontrer les œuvres et les artistes au sein de l'équipement mais aussi dans l'espace public et sur des lieux remarquables de la ville, notamment sur le site RACLET labellisé depuis janvier 2023 « Patrimoine d'intérêt régional ».

Le projet culturel et artistique accorde une place importante à la transversalité et se situe à la croisée de plusieurs politiques publiques (jeunesse, solidarité, éducation) et incarne cette transversalité à travers une programmation attentive aux différents publics : jeune public, public scolaire, public relevant du champ médico-social. Les liens tissés avec les différents acteurs du territoire de différents champs (éducatifs, associatif, médico-social) permettent d'avoir une meilleure connaissance des différents publics, d'affiner les choix programmatiques et de revisiter certains formats pour être au plus près des attentes des publics. Le travail mené en lien avec les acteurs du monde associatif ont permis d'intégrer à partir de la saison 2023-2024 une offre de pratique artistique au sein de l'établissement (stages danses urbaines et ateliers théâtre d'improvisation) afin de compléter l'offre culturelle et conforter la place de la pratique artistique au sein de l'équipement.

Le centre culturel est le seul équipement culturel municipal de Jouy le Moutier et à ce titre, son rôle dans la ville et auprès des habitants doit être sans cesse questionné. L'équipement est à la fois témoin et acteur des mutations qui traversent le territoire et ce depuis l'ouverture de l'établissement en 1995. L'ambition serait donc d'inscrire l'offre culturelle dans la vie des habitants et dans les différents lieux de la ville : la crèche, l'école ou encore l'espace public.

Enjeux du projet culturel :

- Contribuer à la **démocratisation culturelle** par des projets culturels dans les différents quartiers de la ville.
- La culture comme levier de **réussite éducative** (Grandir) et activateur de **lien social** (Vivre ensemble).
- Faire connaître le **patrimoine** et valoriser l'identité de la ville.
- Soutenir la pratique artistique locale.

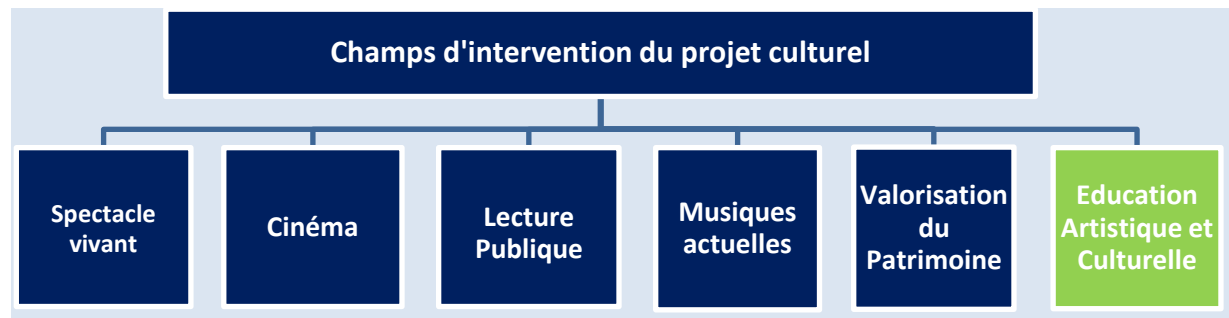
Le centre culturel :

Construit en 1994, le centre culturel a été créé dans l'esprit d'équipement intégré regroupant en son sein plusieurs entités à vocation sociale, culturelle et éducative. C'est un espace de convergence de plusieurs champs artistiques. L'équipement comprend :

- **Une salle de spectacle** (avec une capacité de 300 places assises et 900 places debout)
- **Une salle de cinéma**, équipée d'une régie cinéma avec grand écran pour une offre de diffusion tout public et une offre liée à l'éducation à l'image dans le cadre de festival (Image par Image, festival Jouer au cinéma...)
- **Une médiathèque** : lieu d'échange et de découverte, la médiathèque propose une offre de lecture diversifiée et réactualisée, ainsi que des animations tout au long de l'année (ateliers, expositions, visites, rencontres d'auteurs, jeux de société, concours d'écriture, jeux de piste)
- **Un studio d'enregistrement et de répétitions** : Il soutient la pratique de loisir, collective et individuelle, accompagne les artistes dans leurs projets de création et développe, tout au long de l'année, des actions culturelles et une programmation des événements musicaux : fêtes de la musique, rencontres entre musiciens amateurs (Music Lab.).
- Deux salles d'activités : mises à disposition pour les ateliers de pratiques artistiques proposées par des associations ou pour les compagnies accueillies en résidence au sein de l'équipement.

Fort de ses différentes entités, le centre culturel est à la fois :

- Un lieu de **diffusion** : programmation de spectacles, cinéma, concerts
- Un lieu de **création** et de **médiation** : accueil de résidences artistiques et de projets culturels
- Un lieu ouvert sur la **pratique** artistique : accueil de cours et ateliers
- Un lieu qui participe à l'**animation** du territoire : événements, manifestations



Le projet culturel à Jouy-le-Moutier fait de l'**Éducation Artistique et Culturelle** (EAC) un de ses axes forts. Depuis 2023, un livret qui recense l'ensemble des propositions EAC est diffusé à l'ensemble des établissements scolaires (1^{er} et 2nd degrés). L'objectif est d'accompagner une pluralité artistique auprès des enfants de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte : musique, arts plastiques, éducation à l'image, arts de la rue, spectacle vivant, lecture publique, valorisation du patrimoine, sont autant de secteurs d'intervention

dans lesquels la ville de Jouy-le-Moutier entend veiller à ce que l'expression et la pratique sensible des œuvres ou de toute autre expression culturelle touchent tous les enfants.

L'Education Artistique et Culturelle repose sur l'engagement au respect de trois piliers :

- Rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux culturels
- Acquérir des connaissances
- Développer une pratique artistique avec les acteurs de l'art et de la culture

L'éducation artistique et culturelle permet de favoriser le développement, l'imaginaire et la sensibilité des plus jeunes avec des parcours culturels variés.

- **Dispositif Ecole et Cinéma**

Dispositif national d'éducation artistique qui a pour but de faire découvrir aux élèves d'école élémentaire, le cinéma en tant qu'art. A noter l'implantation des associations Ecran VO et 1789 dans la Maison Raclet à compter de septembre 2024.

Collège et lycée au cinéma

Dispositifs qui proposent aux élèves, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, et de la seconde à la terminale, de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma. A noter l'option cinéma au lycée de l'Hautil.

Initiation au « Stop Motion »

Des ateliers d'initiation à la réalisation de mini films d'animation avec création de personnages en pâte à modeler.

Initiation de créations de courts métrages

Le centre culturel met à disposition des scolaires la table Mash Up lors d'atelier d'initiation au mixage en direct d'extrait vidéo, de musiques, de bruitages et même d'enregistrer des doublages voix, le tout par le biais de simples cartes et d'un micro. Toutes ces opérations sont immédiates et le film obtenu est restitué dans l'instant. Les ateliers sont un vrai moment collaboratif, ludique et l'apprentissage n'en est que plus aisé.

Studio « LE NAUTILUS »

Le studio propose aux élèves de 3^{ème} (pour l'oral du Brevet) et aux élèves de 1^{ère} et Terminale (pour le grand oral), de se préparer à ces examens avec casque et micro.

Entre exercices de posture, de diction et de confiance en soi, les élèves pourront s'entraîner pour le jour J.

Lecture publique

Afin d'encourager l'accès à la lecture publique, une inscription automatique à la médiathèque est proposée lors des inscriptions scolaires effectuées au service éducation pour les enfants entrant en petite section mais également pour les inscriptions des nouveaux arrivants dans les différents niveaux de classes.

La médiathèque propose plusieurs actions en partenariat étroit avec les enseignants, mettent en lumière l'importance de la rencontre des élèves avec la langue du récit, et les pratiques diversifiées de la lecture et de l'écriture dans la complémentarité de leurs apprentissages.

A la médiathèque

- Visite découverte de la médiathèque avec un temps de lectures partagées
- Visite commentée des expositions temporaires
- Rencontre avec un(e) auteur (trice) - illustrateur(trice)
- Des temps dédiés avec les enseignants autour de la production éditoriale jeunesse

A l'école

- Rencontres – échanges avec un(e) illustrateur(trice)
- Ateliers autour d'un genre littéraire (le polar par ex) Cycle 3
- Ateliers de lectures individuelles pour les classes de GS/CP/CE1
- Ateliers de pratiques artistiques en lien avec les expositions temporaires

Patrimoine

Visite guidée de l'équipement culturel

Pour tous les cycles primaires et les collégiens, les classes pourront s'inscrire à une visite guidée de l'équipement culturel, dans le cadre de projet spécifique développé par l'enseignant. Les enfants du cycle 3 peuvent bénéficier d'ateliers.

A partir de la 4^{ème}, en plus de la visite de l'équipement culturel, les élèves auront la possibilité de rencontrer les différents métiers qui composent le service de la Direction de la culture et du patrimoine de la ville, dans le cadre de leur orientation et choix de stages.

6. Un contexte propice à la mise en place du PEDT et du Plan Mercredi

Des enjeux éducatifs articulés avec cohérence

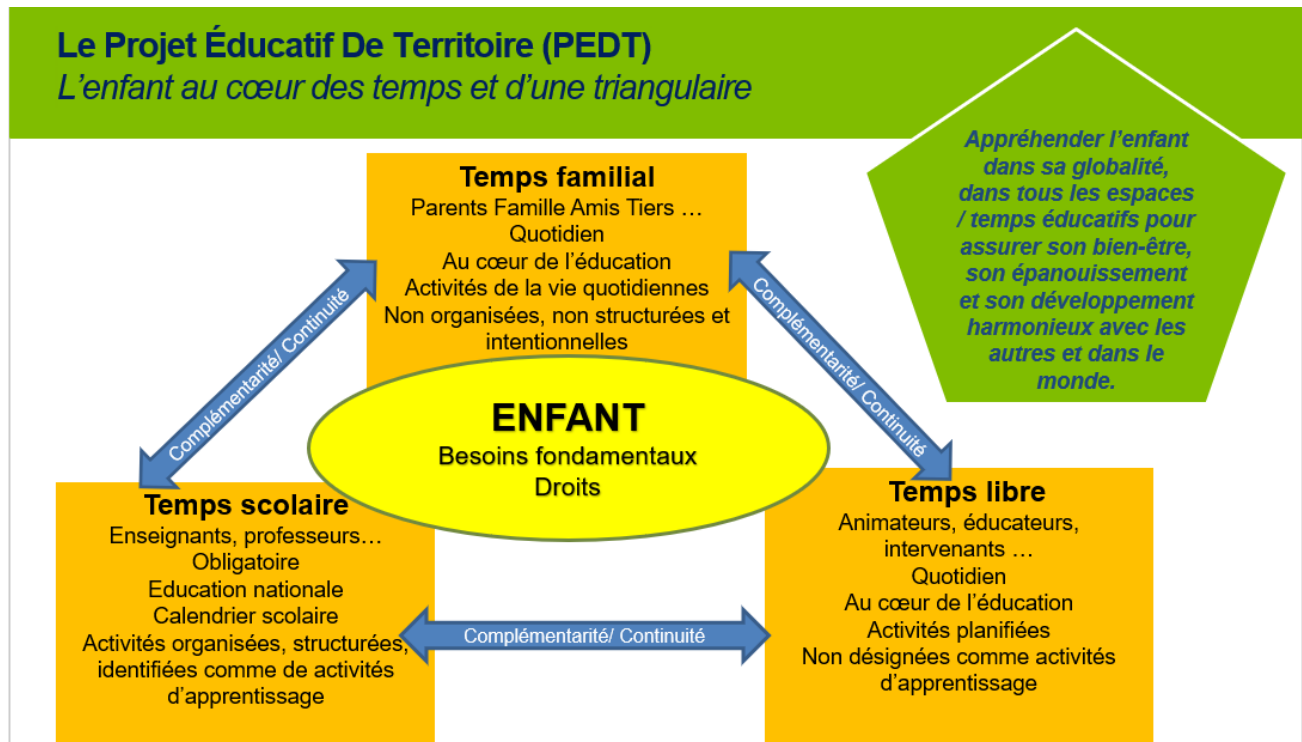
- La contractualisation avec la CAF (CTG, Fonds publics et territoires, les conventions d'objectifs et de financements (handicap / insertion), l'agrément centre social, etc.
- La contractualisation avec l'Etat comme le QPV Côte / Toupets
- Le projet académique Rectorat Versailles : « apprendre, s'épanouir, se transformer »
- Terre de jeux 2024 et la promotion du sport les différents temps de l'enfant
- L'engagement de la Ville vers le 100% EAC
- L'analyse des besoins sociaux et son plan d'action 2023

Des enjeux politiques et administratifs

- Une équipe municipale portant des ambitions éducatives concrètes en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité et des politiques publiques culture, vie associative et sports
- Une politique éducative qui réponde au mieux aux besoins des jeunes jocassiens et des familles
- Un périmètre ambitieux : de la petite enfance à la jeunesse en intégrant les politiques publiques de la culture et de la vie associative et des sports
- Le besoin de :
 - o Formaliser les axes éducatifs de la ville
 - o Partager et développer la politique éducative avec tous les acteurs éducatifs de la Commune
 - o Partager un référentiel commun décliné dans les projets respectifs
 - o Rendre visible et de valoriser l'activité et le soutien de la vie éducative
 - o L'élaboration de l'ABS en 2023 avec des axes en rapport avec l'éducation

Un diagnostic éducatif partagé

Une triangulaire des temps de l'enfant et du jeune :



Evolutions démographiques et sociales :

- La population reste jeune à Jouy le Moutier avec une tranche d'âge 0/18 ans très présente avec des besoins de garde pour les familles mais aussi d'accueil qualitatif sur le temps scolaire et de loisirs.
- Les milieux sociaux et culturels sont diversifiés, les difficultés économiques s'accroissent pour certaines familles notamment les familles monoparentales ou avec des difficultés économiques ou nombreuses

Evolutions des attentes des jeunes et des familles :

- Le mode de garde proposé ne correspond pas forcément à l'organisation de la famille et aux besoins des enfants (ex : étude)
- La demande d'activités périscolaires est forte, notamment au regard du taux d'activité des femmes, et elles sont nécessaires pour l'épanouissement et le renforçant des apprentissages des enfants et des jeunes (sport, culture, citoyenneté, développement durable, numérique)
- A la demande il convient d'ajouter la qualité du temps ou du projet éducatif sur les différents temps menés par les différents acteurs
- Hormis les enfants en situation de handicap, des enfants et des jeunes expriment des besoins d'encadrement particulier et des besoins en termes de santé mentale, d'orientation scolaire et professionnelle

Inégalités sociales et territoriales :

- Les inégalités d'accès à la culture, au sport et à des loisirs existent pour une partie de la population et des aides sont insuffisamment mobilisées
- L'école des Tremblays représentent des QF bas et un éloignement important entre l'école et le domicile
- Le manque d'espaces municipaux aux Merisiers (pour le quartier de la Côte ce manque est compensé par le QPV des Toupets de Vauréal et ses infrastructures)
- L'éloignement de familles

Des défis éducatifs

- La lisibilité et la connaissance de l'offre globale (municipale/associative) enfance et jeunesse fait défaut
- Le décrochage scolaire doit mobiliser les acteurs
- La prise en charges des ESH doit être renforcée dans l'offre de loisirs municipale et associative pour garantir une société inclusive et au-delà des temps scolaires et périscolaires municipaux
- L'éducation au numérique est essentiel (gestion des écrans, des contenus) ainsi que l'usage des technologies dans les apprentissages et loisirs et dans les démarches administratives et d'information
- L'égalité d'accès à une éducation et à une offre de loisirs pour tous les enfants doit être observée indépendamment de leur origine sociale, économique ou géographique
- La nécessité d'une meilleure veille éducative et d'un meilleur accompagnement éducatif individuel et partagé entre les acteurs, dont la famille
- L'accompagnement des familles dans leur exercice parental

Des enjeux éducatifs partagés

Inclusion sociale et égalité des chances :

- Assurer l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants, indépendamment de leur origine sociale, économique ou géographique.
- Réduire les inégalités d'accès aux activités périscolaires et à des services d'accompagnement à la parentalité.

Préparation à la vie citoyenne

- Favoriser la citoyenneté active et responsable à travers des dispositifs d'éducation civique et des projets participatifs.
- Promouvoir la solidarité, la tolérance et la gestion des conflits.

Soutien à la parentalité

- Développer des actions pour accompagner les familles, notamment les plus fragiles, dans la gestion de l'éducation, des besoins fondamentaux (sommeil, alimentation, affection, santé etc.) et le bien-être de leurs enfants.
- Renforcer la coopération entre les familles et les structures éducatives locales (écoles, centre de loisirs, associations, etc.).

Bien-être et santé des jeunes

- Garantir un accès au sport, à la culture, et aux loisirs éducatifs pour le développement physique et intellectuel des enfants et des jeunes.
- Mener des actions de prévention en matière de santé mentale, d'alimentation, de comportements à risques (addictions, violences...).

Réduction de l'isolement des jeunes

- Offrir un accompagnement adapté pour les jeunes, notamment les adolescents, afin d'éviter l'isolement social et la marginalisation.
- Développer des espaces dédiés aux jeunes (salles de loisirs, centres d'activités, ...) et favoriser leur implication dans des projets

Répondre aux besoins spécifiques des jeunes

- Proposer des solutions pour les jeunes en difficulté scolaire, les jeunes en situation de handicap, et ceux en situation de précarité.
- Offrir un accompagnement vers l'autonomie (insertion professionnelle, orientation scolaire...).

Le cadre du PEDT

Le PEDT est défini pour une durée de **4 ans, de 2024 à 2027.**

Périmètre d'intervention du PEDT : la commune de Jouy-le-Moutier.

Le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise pourrait également avoir un rôle à jouer dans l'évolution de ce projet : une mutualisation des ressources, une plus forte coopération entre communes voisines partageant les mêmes problématiques (quartiers Côte des Carrières de Jouy-le-Moutier, Toupets de Vauréal), un partage d'expertise sur les enjeux et les contraintes rencontrés par les acteurs locaux, une meilleure visibilité des enjeux éducatifs à l'échelle communautaire.

Public cible du PEDT : de la petite enfance à la jeunesse / de 0 à 18 ans

2024-2027 : Les acteurs éducatifs en charge de la mise en œuvre du PEDT mobilisent leurs efforts principalement à destination des enfants EAJE, des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et lycées.

La place parents

Des modalités d'information, d'implication et de participation variables selon l'offre

La place des familles se limite à parfois à une simple information transmise sur les modalités de participations aux activités alors que les parents sont les premiers éducateurs des enfants.

Un travail d'harmonisation, de simplification des informations et procédures administratives a été engagé et sera poursuivi par le développement d'outils, facilitant les relations Administration/Parents comme le portail famille, la dématérialisation des réservations et inscription et du calcul du QF etc.

L'information, l'implication et la participation dans les différentes offres existantes est à renforcer afin de renforcer la lisibilité des actions conduites et leur connaissance par tous les parents, et qu'ils puissent faire un choix éclairé sur la participation de leur enfant.

La mise en place d'une communication de qualité à destination des familles

Au sein des structures accueillant les enfants, des efforts ont déjà été menés en ce sens par les équipes. Concernant la démarche PEDT, une version synthétique et accessible du document sera élaborée et diffusée à toutes les familles, afin d'en favoriser l'appropriation par le plus grand nombre. Ensuite, une information régulière sera diffusée aux parents sur le suivi, sur des éléments d'évaluation concrets (questionnaires), et sur les évolutions envisagées.

Une démarche transversale et partenariale, à l'échelle du territoire

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'école, les projets d'établissement du second degré d'une part et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire (Ville, associations).

L'ensemble des services sera informé du contenu du PEDT. Des réunions d'échanges et de présentation du document seront animées, afin de mettre en perspective le travail déjà engagé et les actions à engager. Les partenaires associatifs et institutionnels constituent une ressource pertinente par leurs connaissances du territoire, leur regard lié à leurs champs d'intervention particulier.

7. Les axes et objectifs éducatifs du PEDT / Actions

Appréhender l'enfant dans sa globalité, dans tous les espaces / temps éducatifs pour assurer son bien-être, son épanouissement et son développement harmonieux avec les autres et dans le monde.

GRANDIR

Axe 1 : Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction individuelle

Objectif 1	Favoriser l'égal accès de tous les jeunes à la réussite éducative et à leurs droits
Objectif 2	Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire
Objectif 3	Permettre aux enfants d'étudier dans les meilleures conditions et en sécurité
Objectif 4	Participer au renforcement et à la consolidation des apprentissages
Objectif 5	Rendre les activités hors temps scolaire accessibles
Objectif 6	Développer la confiance, l'estime de soi et la persévérance
Objectif 7	Contribuer à la définition de l'orientation

VIVRE ENSEMBLE

Axe 2 : Accompagner l'enfant et le jeune à se construire avec les autres et dans le monde

Objectif 1	Sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et à la consommation saine
Objectif 2	Œuvrer à l'inclusion
Objectif 3	Comprendre et s'ouvrir au monde, à son environnement et s'engager
Objectif 4	Prendre soin de soi et des autres

ACCOMPAGNER

Axe 3 : Développer une démarche éducative complémentaire et cohérente entre les différents acteurs éducatifs

Objectif 1	Collaborer, se concerter, partager les pratiques avec acteurs éducatifs
Objectif 2	Partager les besoins identifiés des enfants pour mieux les encadrer et accompagner
Objectif 3	Favoriser l'accès aux sports et à la culture
Objectif 4	Eduquer aux usages du numérique
Objectif 5	Soutenir et encourager les projets à haute valeur éducative
Objectif 6	Valoriser les ressources humaines et éducatives
Objectif 7	Contribuer à la formation et au soutien des professionnels et de parents
Objectif 8	Se doter d'outils de pilotage des politiques publiques

Des actions AXE 1 :

- ✓ Le plan mercredi pour une complémentarité éducative
- ✓ Les formations BAFA/BAFD/BPJEPS au sein de la Ville pour qualifier les agents, avoir une meilleure connaissance des publics, des techniques d'animation...
- ✓ Les formations en interne lors des stages pratiques des agents et pour les BAFA Citoyens proposés par le service Jeunesse
- ✓ La cérémonie des CM2
- ✓ L'accompagnement à la scolarité
- ✓ Les séjours vacances labellisés Colos apprenantes dans le cadre du dispositif Vacances apprenantes
- ✓ Les stages de remise à niveau municipaux et de l'Education nationale
- ✓ Le Forum des métiers
- ✓ La création de cours Oasis concertée
- ✓ La tarification basée sur un taux d'effort et le QF Caf
- ✓ Etc...

Des actions AXE 2 :

- ✓ L'accueil des enfants en situation de handicap (ESH) et avec des besoins particuliers (livret handicap, AESH etc.)
- ✓ La formation des agents avec le CNFPT « Accueil d'un enfant en situation de handicap » pour favoriser l'inclusion et la prise en charge
- ✓ Les projets handisports dans le cadre de la poursuite de l'année olympique 2024
- ✓ Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
- ✓ Le projet de l'Escale (accueil jeunes)
- ✓ Les semaines éco-citoyennes
- ✓ Etc...

Des actions AXE 3 :

- ✓ Projets passerelles :
 - *Petite enfance/éducation* : accueil des futurs PS au mois d'août en ALSH, formation des professionnels municipaux petite enfance/enfance, rencontres entre les agents petite enfance et de l'Education nationale autour des pratiques, préparation de l'accueil des ESH identifiés par la petite enfance, mutualisation des compétences avec le pôle de professionnels mutualisés (santé/inclusion) etc.
 - *Education/jeunesse* : liens CM2/Escale, soutien inter degré CM2/6^{ème} etc.
- ✓ Les Jocapiades 4^{ème} éducation en 2025, collaboration entre le 1^{er} degré et les animateurs
- ✓ Les ateliers sports avec l'intervention d'un éducateur sportif jeunesse dans les écoles sur la pause méridienne
- ✓ 100% Education Culturelle et Artistique (EAC) : démarche initiée en 2022 dans le cadre de la programmation culturelle et des parcours proposés aux enfants du 1^{er} et du second degré, éducation à l'image avec le dispositif Ecoles et Cinéma, Collèges au Cinéma et Lycéens au Cinéma avec Ecran VO, les formations à l'utilisation de la table Mashup, Quinzaine des Arts, actions de sensibilisation au patrimoine, projet Passeurs de culture etc.
- ✓ Le soutien des projet ACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif) et à haute valeur éducative etc.
- ✓ L'attribution de la carte médiathèque lors de l'inscription scolaire etc.
- ✓ Mois de la Petite enfance greffée à la Semaine nationale de la Petite Enfance
- ✓ La journée pédagogique petite enfance associant des agents de l'éducation (ATSEM)
- ✓ Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- ✓ Le projet de rejoindre le Conseil de santé mentale
- ✓ Le carnaval en collaboration avec les accueils de loisirs (formation des animateurs aux percussions et ateliers avec les enfants)
- ✓ Etc...

8. L'évaluation et suivi du PEDT

Le sens de cette démarche

L'évaluation constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des partenaires dans la mesure où il est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire.

Elle se doit de dépasser le stade de la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil commun à tous les acteurs :

- Communiquer et partager la mise en œuvre du PEDT
- Apprécier l'impact de la mise en œuvre du PEDT
- Permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : détermination des points forts et faibles, identification des facteurs explicatifs aux constats

La méthodologie d'évaluation

L'évaluation s'inscrit nécessairement dans une temporalité et une périodicité définie, qui relève d'un travail en commun de tous les partenaires. L'évaluation ne pourra se limiter à la périodicité définie par la durée du PEDT (3 ans). Une évaluation devra être conduite **chaque année**, démarche qui permettra d'alimenter utilement l'évaluation globale du PEDT.

Le référentiel d'évaluation sera nécessairement construit et partagé par tous.

Il devra être réaliste, prendre en compte les données déjà exploitées et disponibles sur le territoire, il pourra également être évolutif en fonction des moyens disponibles.

Il pourra ensuite s'appuyer sur des investigations complémentaires menées à titre d'exemple par la cellule de veille éducative en charge, en cas de création, du suivi de différents parcours d'enfants et/ou d'adolescents en situation difficile sur une période donnée ou d'un travail externe mené par un cabinet externe.

L'évaluation ne doit pas renvoyer l'impression de stigmatiser ou de mettre en opposition voire en concurrence des acteurs issus de cultures professionnelles différentes.

L'application de ce référentiel d'évaluation sera principalement suivie par le comité de suivi et s'inscrira progressivement en fonction de la conjoncture dans les missions du comité de pilotage.

Les trois piliers du référentiel d'évaluation

Ce référentiel s'appuiera sur les objectifs opérationnels du PEDT.

Pour chaque objectif opérationnel des fiches actions de chaque secteur, des **critères d'évaluation** seront proposés afin de juger et d'interroger systématiquement :

- **La pertinence du projet** : pour mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire.
- **L'efficacité du projet** : pour analyser le niveau de réalisation des objectifs du PEDT. Tout l'intérêt réside dans l'écart mesuré entre les objectifs fixés et les résultats atteints. Il s'agira ensuite de mesurer les écarts et d'en tirer les analyses nécessaires.
- **L'impact du projet** : ils mesurent les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés et apprécient l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des personnes.

Les premières phases du référentiel d'évaluation

- La définition d'un calendrier pour évaluer si les projets ont été atteints : temporalités et suivi des actions
- La mise en place d'indicateurs notamment pour l'efficacité du projet en fonction des objectifs opérationnels.
- La réflexion sur l'articulation avec le socle commun de connaissances et des compétences servant à faire évoluer à moyen et long terme le PEDT

Les objets de l'évaluation pour 2025-2027

Les différentes instances s'attacheront à travailler sur les éléments suivants :

- Les continuités entre les projets des écoles et les activités hors temps scolaire, entre le second et le premier degré des temps scolaires et non scolaires ainsi que la famille lors de l'entrée à l'école et avec les structures petite enfance
- La cohérence des interventions des partenaires, la dynamique collective et participative, l'adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue ainsi que la validation collective des parcours des enfants et adultes
- La qualité des activités nouvelles et préexistantes : leur conformité à la réglementation et aux intentions délibérées par la collectivité, leurs adaptations aux besoins de tous les enfants, de tous les jeunes et de toutes les familles du territoire
- La place de l'enfant dans la démarche

Instances de suivi et de pilotage

La mise en œuvre des actions du PEDT repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue du PEDT.

La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation

Le PEDT de la commune de Jouy-le-Moutier repose sur l'implication d'un partenariat local au service de la coéducation et est composé de la manière suivante :

- Les services de l'Education Nationale notamment les écoles, partenaires centrales du PEDT
- Le SDJES
- La Caisse d'Allocation Familiales
- Le champ associatif, ce partenariat pourrait notamment s'exercer dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens
- Les représentants des parents d'élèves élus
- Les services communaux (petite enfance, éducation, jeunesse, culture, vie associative et sports, centre social,)
- Le Maire et les autres élus principalement en charge de ces délégations

La mise en place des instances du PEDT

Pour animer le PEDT, plusieurs instances sont proposées :

- Un comité de pilotage de la politique éducative, présidé par le Maire de la commune ou son représentant
- Un comité de suivi de la politique éducative
- Animation et suivi des priorités

Le comité de pilotage (Copil) du PEDT

Il est garant de l'application du projet éducatif, de son évaluation, ainsi que de ses adaptations et évolutions.

Son rôle

Conduire la démarche du projet éducatif et fixer les grandes orientations éducatives à l'échelle de la ville, en lien avec les partenaires qui contribuent à la politique éducative.

Sa composition

Une structure de pilotage partenariale est installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT :

- Municipalité
- Associations de parents d'élèves élus
- Education nationale 1^{er} et second degré
- SDJES
- Caisse d'Allocations Familiales
- Associations
- Services municipaux

Son animation

- Adjoint à l'Education

Ses missions

Le rôle principal du Copil est d'initier le diagnostic partagé, de valider les objectifs, d'assurer le suivi du projet et de fédérer les acteurs du territoire. Plus globalement, son rôle est d'atteindre à long terme l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires.

Il s'agit également d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre d'un PEDT, à identifier certaines difficultés ou contraintes, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Le Copil peut déterminer les priorités d'action à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.

Son organisation

Le comité de pilotage se réunira une à deux fois par an.

Un premier point sera envisagé à la fin de la première année pour mesurer la pertinence de la périodicité.

Le comité de suivi du PEDT

Il est garant du suivi du projet éducatif et de sa mise en œuvre selon les priorités fixées par le Copil.

Son rôle

Conduire la démarche du projet éducatif et fixer les grandes orientations éducatives à l'échelle de la ville, en lien avec les partenaires qui contribuent à la politique éducative.

Sa composition

- Représentants des membres du Copil
- Référents thématiques pour chacune des priorités de travail

Son animation

- DGAS / à confirmer

Ses missions

Dans le cadre de cette instance, il s'agira de :

- Assurer la restitution et le suivi des principaux éléments ressortis
- Proposer une évaluation de manière continue du PEDT mis en œuvre sur la commune en s'appuyant sur la base d'un référentiel commun d'évaluation
- Proposer des outils de communication ou une synthèse des éléments d'actualité nécessaires à la bonne compréhension des enjeux éducatifs.

Les groupes de travail thématiques

Ils se constituent et se regroupent en fonction de l'actualité et des sujets à aborder. Leurs compositions varient en fonction de la thématique. Propositions de groupes :

- REAAP : EN, parents, élus, PMI, SSD, associations, centre social, petite enfance, éducation, culture
- Elaboration du guide des parents d'élèves élus, 1^{er} degré : parents élus et service éducation
- Accueil des ESH : EN, mission handicap des Solidarités, petite enfance, éducation
- 100% EAC : EN, directions de la culture, du patrimoine et de l'éducation et de la petite enfance
- Transformation des cours d'écoles selon les principes OASIS : EN, parents, services éducation et techniques
- Semaine de la petite enfance : service petite enfance et centre social, familles
- Été en fête : centre social, petite enfance, éducation, vie associative et sports, culture, associations
- Semaines éco-citoyenneté : élus, centre social, éducation, associations, petite enfance

Des rencontres par catégories d'acteurs

Les rencontres régulières avec les Directeurs d'école et avec les associations de parents d'élèves élus contribueront à l'évaluation de la démarche globale.

Des rencontres régulières avec les différentes catégories de personnel se poursuivront pour partager l'analyse sur le suivi de certaines actions et les éventuels dysfonctionnements.

LE PLAN MERCREDI

Introduction

La Ville de Jouy-Le-Moutier engagée dans la démarche du PEDT s'est dotée d'un Plan Mercredi. Le projet de la collectivité, vise 2 objectifs :

- Procéder à la définition, à l'élaboration et à la formalisation d'un projet de Plan mercredi sur la base d'un diagnostic des temps périscolaire
- Structurer les équipes d'animation du Plan mercredi en s'appuyant sur le recrutement, la formation, la montée en compétence, la supervision d'équipes, les partenariats, les coopérations avec l'école et les familles etc.

Le projet est construit par la collectivité avec les partenaires locaux et répond à la charte qualité Plan mercredi.

Les collectivités sont accompagnées par l'Etat et la CAF, pour la mise en œuvre et le développement de projets éducatifs territoriaux de qualité et pour faire du mercredi, un temps de réussite et d'épanouissement pour tous les enfants. Une attention particulière est portée aux enfants porteurs de handicap.

Le Plan mercredi doit permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle et aux enfants d'avoir accès à une offre éducative et ludique de qualité en dehors de l'école.

	Objectifs	Charte qualité	Trois piliers
Plan mercredi	<p>Renforcer la qualité des offres périscolaires</p> <p>Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi</p> <p>Favoriser l'accès à la culture et au sport</p> <p>Réduire les fractures sociales et territoriales en mobilisant l'ensemble des ressources et des équipements locaux</p>	<p>Axe 1 Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant</p> <p>Axe 2 Accueil de tous les publics, notamment les enfants porteurs de handicap</p> <p>Axe 3 Mise en valeur de la richesse des territoires</p> <p>Axe 4 Développement d'activités éducatives de qualité</p>	<p>Un site ressource (éducation.gouv)</p> <p>Une souplesse réglementaire sur l'accueil du mercredi (le mercredi est transformé en temps périscolaire)</p> <p>Un soutien financier sur l'accueil de loisirs du mercredi</p>

Le plan mercredi s'appuie sur les 4 axes suivants de la Charte qualité Plan mercredi.

1. Les axes

Axe 1 : La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant privilégiant la déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires du 1^{er} degré.

Cet axe vise à créer un environnement éducatif cohérent et enrichissant pour les enfants, favorisant ainsi leur développement global. Il requière :

- La mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- La déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- La collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.
- La mutualisation des locaux, du matériel pédagogique formalisé (exemple : grâce à une charte d'utilisation et d'occupation).
- L'intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).
- L'intégration des passerelles petite enfance/enfance et enfance/jeunesse

Axe 2 : L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) en favorisant l'inclusion des enfants en situation de handicap et/ou à besoins particuliers et le développement de la mixité sociale.

Cet axe vise à garantir un accueil équitable et respectueux pour tous les enfants et leurs familles, tout en œuvrant pour une société plus inclusive et diversifiée. Il requière :

- L'inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Le développement de la mixité sociale.
- Une tarification progressive.
- La mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

Axe 3 : La mise en valeur de la richesse des territoires, par la construction de partenariats avec les sites et équipements publics culturels et sportifs du territoire proches (Jouy le Moutier, agglomération Cergy Pontoise, parc du Vexin etc.) et les associations sportives, culturelles et d'éducation à l'environnement. Le rôle pivot de l'accueil du mercredi dans l'organisation des loisirs des enfants est à développer : il doit établir des liens avec d'autres organisations socio culturelles, socio-éducatives et sportives de proximité.

Cet axe vise à renforcer les liens entre les différentes structures du territoire, à valoriser les ressources locales et à enrichir l'expérience éducative des enfants et leur connaissance du territoire et de son offre ainsi que celle des familles et professionnels. Il requière :

- La découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- La construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).

- L'implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Le rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité qui, le plus souvent sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances et doivent prévoir une progression pédagogique, des sorties et une réalisation finale, individuelle ou collective.

Cet axe vise à garantir la qualité des activités éducatives et leur adéquation avec les attentes pédagogiques.

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

2. Les objectifs opérationnels

Les 4 grands axes du plan mercredi sont partagés par l'équipe municipale en matière d'éducation. Ce plan est l'occasion de développer les actions en faveur du public enfance/jeunesse et de renforcer le dynamisme de la Ville avec l'affirmation de partenariats entre les acteurs institutionnels, municipaux, associatifs et les familles avec au cœur de tous : les enfants.

Un des enjeux forts de la Ville est favoriser la réussite éducative et scolaire tout en respectant les besoins et les rythmes de vie des enfants.

Le plan mercredi offre l'opportunité de structurer et de formaliser le travail éducatif réalisé au sein des écoles et des autres lieux d'accueil d'enfants le mercredi.

Ambitions générales des activités proposées aux enfants :

- Epanouissement personnel (expression, créativité, exploration de passions etc.)
- Renforcement des compétences sociales (respect de règles, gestion de conflits, interactions sociales, travail collectif, productions collectives, expérience des différences, solidarité, amitié etc.)
- Enrichissement de la culture générale (musique, cinéma, lecture, patrimoine etc.)
- Sensibilisation aux enjeux contemporains (sociaux, environnementaux, historiques, numériques etc.)
- Développement de l'esprit critique (réflexions, analyse, confrontation et partage de points de vue, engagement, conscience des enjeux contemporains etc.)
- Bien être et santé mentale (pratique physique, temps collectif de jeux, réduction du stress, qualité de vie, repas partagés, temps conviviaux, confiance en soi, estime de soi)

Les activités doivent être organisées de manière ludique et interactive et non scolaire, pour permettre aux enfants d'apprendre en jouant et ainsi de répondre aux ambitions ci-dessus. C'est par ailleurs l'occasion pour des enfants moins aptes aux pratiques scolaires de se découvrir et de se montrer autrement tout en affirmant des apprentissages à côté de l'école.

Domaines à investir prioritairement :

Développer les activités d'Education Artistiques et Culturelles en s'appuyant sur les 3 piliers de l'EAC :

Piliers de l'éducation artistique et culturelle	Grands objectifs de formation
Fréquenter (Rencontres)	<ul style="list-style-type: none"> - cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres ¹ - échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture - appréhender des œuvres et des productions artistiques - identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire
Pratiquer (Pratiques)	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production - mettre en œuvre un processus de création - concevoir et réaliser la présentation d'une production - s'intégrer dans un processus collectif - réfléchir sur sa pratique
S'approprier (Connaissances)	<ul style="list-style-type: none"> - exprimer une émotion esthétique et un jugement critique - utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel - mettre en relation différents champs de connaissances - mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

Champs possibles à exploiter avec des ressources sur le territoire :

- Le cinéma et l'éducation à l'image avec le centre culturel et Ecran VO
- Les ateliers d'art plastiques avec des animateurs, des artistes, des professeurs qui interviennent au sein d'associations
- Les ateliers d'expression corporelle et de danse avec des animateurs, des artistes, des professeurs qui interviennent au sein d'associations
- La lecture et les jeux d'écriture avec la médiathèque et des associations locales (ex Les petits chats pitres, le Cadratin)
- Les ateliers musicaux avec des animateurs, dans le cadre du carnaval avec des associations
- Les sorties culturelles en collaboration avec le centre culturel, l'office du tourisme
- La découverte de l'environnement et du patrimoine culturel avec le centre culturel et les associations patrimoine

Développer les activités sportives en s'appuyant sur les objectifs de l'éducation physique et sportive :

A l'école, les objectifs de l'EPS visent le développement et la mobilisation des ressources pour enrichir sa motricité, la rendre efficace et favoriser la réussite, la capacité de savoir gérer sa vie physique et sociale et l'accès au patrimoine culturel (culture générale).

Champs possibles à exploiter avec des ressources sur le territoire :

- Les jeux de coopération collectifs avec les animateurs et les éducateurs sportifs
- La découverte de sports individuels et collectifs (pratique/observation) avec les éducateurs sportifs municipaux et les éducateurs des associations
- La découverte de l'environnement et du patrimoine sportif municipal de proximité avec les animateurs, éducateurs et les éducateurs des associations

Développer l'éducation alimentaire

A l'école, le parcours éducatif de santé prépare les élèves à prendre soin d'eux-mêmes et des autres, à devenir des citoyens responsables en matière de santé individuelle et collective.

Champs possibles à exploiter avec des ressources sur le territoire :

- Ateliers de cuisine pour apprendre à préparer des plats simples et bons avec les animateurs et les ATSEE
- Activités sur l'importance de l'hydratation et de boissons saines avec les animateurs et des professionnels santé
- Ateliers sur les aliments de saison, expliquant leur impact sur la santé et l'environnement avec les animateurs et des professionnels santé
- Ateliers autour de la nutrition avec le fabricant de repas pour sensibiliser aux besoins physiologiques
- Séances de dégustation pour encourager la découverte de nouvelles saveurs avec les animateurs, société Anais, ferme d'Ecancourt
- Jardinage (jardin éducatif) pour apprendre à cultiver et connaître le cycle des fruits et légumes avec les animateurs et associations
- Organisation de sortie et d'ateliers à la Ferme pédagogique d'Ecancourt et autres pour découvrir des productions locales et sensibiliser à l'agriculture durable, au sein de la cuisine de fabrication de repas et de ses producteurs etc.
- Sensibilisation au gaspillage et apprendre à réduire ses déchets à la maison et en dehors avec les animateurs, les ATSEE, la ferme d'Ecancourt et autres associations
- Invitation de professionnels de la cuisine pour partager des recettes et des conseils sur la cuisine saine (cuisine Anais)
- Repas à thème proposé par la fondation Anais pour créer du lien avec les animations pause méridienne
- Temps repas convivial entre enfants et animateurs avec des partages sur les menus, les goûts, l'équilibre etc., avec les animateurs et des invités (ex seniors)
- Temps festifs qui consacrent les notions évoquées et restent cohérents avec les activités d'éducation alimentaire organisées avec les animateurs

Développer l'éducation au développement durable

A l'école, l'éducation au développement durable permet aux élèves d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existantes entre l'environnement, la société, l'économie et la culture.

Champs possibles à exploiter avec des ressources sur le territoire :

- Création de jardins potagers ou de fleurs pour apprendre le respect de la nature et le cycle de vie des plantes / les animateurs, la ferme d'Ecancourt
- Randonnées ou balades dans les parcs et forêts locales pour observer la faune et la flore /les animateurs, la ferme d'Ecancourt, des associations
- Organisation de temps de nettoyage en parallèle des actions de nettoyage de la ville avec les habitants (cours d'école, entrée d'école, cheminement piétons, parc etc.) / animateurs
- Activités sur le tri des déchets et la création d'objets à partir de matériaux recyclés / animateurs et intervenant associatifs
- Sorties éducatives à la ferme d'Ecancourt pour découvrir l'agriculture durable et les pratiques respectueuses de l'environnement / animateurs
- Activités sur l'importance de la biodiversité et des écosystèmes, avec des jeux ou des quiz / animateurs, associations
- Ateliers pratiques pour construire des abris pour les oiseaux et les insectes dans les écoles en complémentarité des installations dans la ville / animateurs, associations
- Production d'arts plastiques à partir d'objets naturels ou recyclés pour sensibiliser à la protection de l'environnement / animateurs, artistes, associations
- Activités sur l'importance de l'eau, avec des jeux sur la conservation et l'utilisation responsable au sein de la structure et à la maison / animateurs, professionnels santé
- Participation à des journées dédiées à des thèmes environnementaux / animateurs, associations

Développer les actions liées à la citoyenneté

De l'école au lycée, le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Champs possibles à exploiter avec des ressources sur le territoire :

- Discussions sur des thèmes de société pour encourager l'expression d'opinions et le respect des idées des autres / animateurs, associations
- Organisation de visites dans des institutions (ex mairie, service éducation etc.), comprendre son environnement
- Sensibilisation des enfants sur la déclaration des droits de l'enfants (droits, obligations, devoirs) / animateurs, intervenants
- Participation aux semaines municipales de la citoyenneté / animateurs, associations
- Encouragement à rédiger des articles sur des sujets qui les intéressent, développant ainsi leur esprit critique et leur engagement / animateurs, médiathèque
- Sensibilisation des CM2 sur le conseil municipal des jeunes pour apprendre à débattre et à prendre des décisions / animateurs, jeunesse
- Activités pour promouvoir le respect des différences culturelles, religieuses et sociales / animateurs, intervenants
- Réalisation à travers les arts plastiques ou l'expression corporelle de spectacles sur des thèmes de citoyenneté pour sensibiliser le public convié (camarades, familles) / animateurs, artistes, associations

3. Les moyens

L'équipe d'animation

Les agents d'animation municipaux sont les principaux garants de la mise en œuvre du plan mercredi.

Les équipes d'animation des accueils de loisirs sont composées :

- D'un directeur/d'une directrice titulaire du BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).
 - o Il est responsable de l'équipe d'animateurs et l'interlocuteur premier des partenaires dont les familles.
 - o Il recrute les animateurs.
 - o Il est garant du projet pédagogique
 - o Il gère, coordonne et anime la vie de la structure dont il est responsable.
- Les animateurs : majoritairement titulaires d'un diplôme ou d'un brevet dans l'animation, ou stagiaires. Des animateurs sont dédiés à l'accueil des enfants en situation de handicap.

L'équipe peut faire appel au pôle santé/inclusion mutualisé entre le service petite enfance et éducation.

Le besoin de formation au regard de la professionnalisation et des enjeux contemporains mais aussi des mouvements des agents se doit d'être régulière concernant les fondamentaux, les besoins d'approfondissement et de perfectionnement du métier.

Les collaborations avec les enseignants sont fondamentales pour garantir le bon niveau de coordination entre les projets entre le temps scolaire et périscolaire. Des projets scolaires intègrent les animateurs avec des formations préalable dispensées par l'équipe de circonscription notamment sur le volet sportif.

Les espaces utilisés

- Les accueils de loisirs sont implantés au sein de groupe scolaire et bénéficient de salles d'activité dédiées ou mutualisées (exemple : restauration, dortoir, ateliers arts plastiques, motricité, bibliothèque/ludothèque, cours).
- Les travaux sont régulièrement effectués pour entretenir les bâtiments et améliorer le confort des utilisateurs (isolation thermique, phonique, rénovation sol, peinture, huisserie, éclairage etc.)
- Les espaces sont adaptés aux ESH et des aménagements sont réalisés en cas de besoins spécifiques
- Les espaces extérieurs sont réalisés de manière concertée avec les équipes enseignantes et d'animateurs (ex : cours Oasis en maternelle, terrains sportifs, aménagement en élémentaire etc.)
- Les accueils de loisirs de loisirs sont prioritaires pour l'utilisation des installations sportives extérieures (gymnases, piste d'athlétisme etc.) et leur présence est prévue au centre culturel (médiathèque, cinéma) et au sein de la piscine intercommunale.

4. L'évaluation

Axe de travail	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Modalités d'évaluation
La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant	Taux de participation aux activités par rapport au taux scolarisé Nombre de réunions organisées avec les enseignants Satisfaction des familles Satisfaction des enfants	Évaluation des projets pédagogiques présentés par les équipes (clarté des objectifs, pertinence des activités, etc.). Retours qualitatifs des membres des équipes enseignantes et d'animation sur la collaboration et la communication.	Réaliser des enquêtes auprès des familles, des enfants et des équipes éducatives pour recueillir des données qualitatives et quantitatives. Organiser des réunions régulières entre les équipes enseignantes et d'animation pour discuter des avancées

	<p>Utilisation de locaux avec du matériel pédagogique Nombre de projets en lien avec les projets des enseignants</p>	<p>Évaluation des interactions entre les enfants lors des activités périscolaires et scolaires, notamment sur l'engagement et le comportement. Analyse des parcours éducatifs mis en place, en tenant compte des besoins et des intérêts des enfants. Enquêtes ou groupes de discussion avec les enfants pour recueillir leurs avis sur la continuité des activités entre les temps scolaires et périscolaires.</p>	<p>et des ajustements nécessaires. Effectuer des observations en situation pour évaluer l'interaction et la coopération entre les équipes et les enfants. Rédiger des rapports annuels sur l'état d'avancement des projets, incluant les indicateurs mesurés (bilan de session)</p>
<p>L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)</p>	<p>Pourcentage d'enfants en situation de handicap accueillis par rapport au nombre total d'enfants inscrits. Nombre d'aménagements spécifiques mis en place pour les enfants en situation de handicap (matériel adapté, formations du personnel, etc.). Répartition des enfants selon des critères socio-économiques en référence aux QF</p>	<p>Évaluation des activités proposées pour leur accessibilité et leur pertinence pour tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap. Retours qualitatifs des familles sur l'accueil, la communication et l'inclusion, recueillis par des entretiens ou des groupes de discussion. Évaluation de la formation reçue par les animateurs sur l'inclusion et la diversité. Évaluation des interactions entre les enfants, y compris ceux en situation de handicap, pour observer la mixité sociale et l'inclusion. Analyse de la participation des familles dans les activités proposées et leur implication dans la vie de l'accueil.</p>	<p>Réaliser des enquêtes auprès des familles et du personnel pour recueillir des données qualitatives et quantitatives sur l'accueil et l'inclusion. Organiser des réunions régulières avec les équipes éducatives pour discuter des pratiques d'inclusion et des besoins des enfants. Effectuer des observations en situation pour évaluer l'accueil des enfants en situation de handicap et la mixité sociale. Rédiger des rapports annuels sur l'état d'avancement des initiatives d'inclusion et de mixité sociale, incluant les indicateurs mesurés (bilan handicap)</p>

<p>La mise en valeur de la richesse des territoires</p>	<p>Total de partenariats signés avec des établissements culturels, sportifs et associatifs. Nombre de sorties organisées par an vers des sites culturels, sportifs et naturels. Pourcentage d'enfants participant aux activités liées aux partenariats par rapport au nombre total d'enfants inscrits. Nombre d'interventions ou de contributions des partenaires</p>	<p>Évaluation qualitative des partenariats (pertinence des activités proposées, engagement des partenaires, etc.). Analyse des retours des enfants et des familles sur l'enrichissement de leur connaissance du territoire et de ses ressources. Retours des partenaires sur la qualité de la collaboration et l'impact des activités sur les enfants et les associations Évaluation des activités organisées en lien avec les partenariats pour observer l'engagement et l'interaction des enfants.</p>	<p>Enquêtes auprès des familles et enfants sur leur satisfaction Organiser des réunions régulières avec les partenaires pour discuter des activités, des retours d'expérience et des ajustements nécessaires. Effectuer des observations lors des sorties et des activités pour évaluer l'engagement des enfants et la qualité des interactions. Analyser les projets pédagogiques impliquant des partenaires pour évaluer leur pertinence et leur impact sur l'apprentissage des enfants.</p>
<p>Le développement d'activités éducatives de qualité</p>	<p>Nombre d'activités et de projets Nombre de restitutions et de temps forts Temps forts municipaux investis Présence des familles et des enfants aux temps forts AL et Ville Inscriptions et engagement dans des associations et dispositifs/offre Ville</p>	<p>Evolution de la qualité des projets Satisfaction et engagement des enfants Satisfaction des familles Modalités d'organisation du choix de l'enfant et son accompagnement Complémentarité avec les projets d'enseignants Domaines investis et domaines nouveaux Qualité des productions et de la démarche</p>	<p>Trame de projets facilitant la rédaction Accompagnement méthodologique des équipes (formation)</p>

5. La mise en œuvre

Le plan mercredi concrétise en démarche engagée depuis de longs mois mais permettra de consolider et de valoriser le travail engagé. Le plan mercredi s'applique officiellement à compter de la rentrée 2024/2025.

Le comité de pilotage se réunit 2 fois par an dans la cadre du COPIL PEDT pour :

- Recadrer les axes du plan mercredi, présenter les actions engagées et à venir
- Faire le bilan des actions menées et les perspectives identifiées

Comité de pilotage :

- Le Maire
- L'élu en charge de de l'éducation et de la jeunesse
- L'élue en charge de la petite enfance et de la famille
- L'adjointe au Maire en charge de la Vie associative et des Sports
- La conseillère déléguée en charge de la Culture et du Patrimoine
- La direction générale
- La direction de l'éducation et de la Petite enfance
- La direction des Solidarités